

COMITE HYGIENE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL CENTRAL

REUNION DU 13 OCTOBRE 2022

RAPPORT POUR AVIS

PLAN DE MAITRISE ENERGETIQUE

Contexte

Dans un contexte économique inflationniste, perturbé par les événements internationaux, couplé à une moindre capacité nationale de production électrique, et afin de garantir l'accès à l'énergie pour l'ensemble des acteurs institutionnels, sociaux, associatifs et économiques comme pour les particuliers, l'Etat a déclenché un plan de sobriété énergétique dénommé « consommer moins, consommer autrement » avec un objectif intermédiaire de – 10% en 2 ans par rapport à 2019. Cette démarche prolonge les évolutions réglementaires : décret tertiaire amenant à réduire par palier la consommation énergétique globale du parc immobilier tertiaire public comme privé à l'horizon 2050 de 60%.

La Région Hauts-de-France entend prendre toute sa part dans cette démarche. En effet, avec un patrimoine conséquent issu des différents transferts de compétence, de 5,2 millions de m² de surface totale, la Région a une consommation énergétique d'ampleur. En 2019, année de référence pour le plan de maîtrise énergétique, la Région Hauts-de-France a consommé pour ses bâtiments administratifs 14 914 MWh –gaz, électricité, réseau de chaleur urbain¹.

Cette démarche est menée en veillant à :

- Assurer des conditions de travail convenables pour tous, que ce soit dans les bureaux, les espaces collectifs, les ateliers et autres espaces techniques;
- Concilier les problématiques d'organisation et les enjeux individuels ;
- S'inscrire dans la démarche Rev3.

De plus, la Région s'est engagée depuis plusieurs années à répondre aux enjeux de transition énergétique et de réduction des consommations énergétiques. Cet engagement répond également aux objectifs de la loi de transition énergétique pour la croissance verte et du décret relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans les bâtiments à usage tertiaire, qui fixent un objectif de baisse par palier des consommations énergétiques des bâtiments tertiaires (cf supra).

Pour améliorer l'efficacité énergétique (i.e. « consommer autrement »), la Région a d'ores et déjà initié différentes actions :

- un programme d'investissement sur la performance énergétique du patrimoine régional tertiaire hors lycées de 10 M€ sur la période 2022-2030 a été adopté le 1er février 2022 avec une première tranche d'investissement de 5 M€ sur le patrimoine administratif occupé par les services régionaux (raccordement au RCU, relamping², déploiement de GTB, travaux d'isolation³..). Une seconde tranche de 5 M€ est proposée au budget primitif 2023 sur le patrimoine technique, culturel et sportif.

¹ Les sites régionaux administratifs raccordés aux réseaux de chaleur urbain sont : Siège de région à Lille, depuis 2021, 73 rue de la République et 1/3/5, 7/9, 11/13, 15/17 et 21/23/25 Mail Albert 1^{er} à Amiens, et le site logistique dit « LT8 » à Lille actuellement en cours de raccordement. Un projet de raccordement de Saint Leu à Amiens est à l'étude pour 2023/2024 sous réserve de faisabilité.

² Afin de réduire les consommations électriques, des études sont actuellement en cours pour le relamping de 4 sites amiénois (Mail Albert 1er, Verne-Delpech, Germain Bleuet, Saint-Leu) et des circulations du Siège de région. L'étude porte également sur la détection de présence et sur la gradation pour une meilleure gestion de l'éclairage. Les travaux s'étaleront sur la période 2023-2026.

³ Des travaux d'isolation d'une partie des combles des sites du Mail Albert 1er et de Verne-Delpech sont actuellement en cours. Réduction des consommations estimée à 80 000 kWh.

- Un budget de 1.5 M€ a été voté le 5 octobre 2021 pour la solarisation du patrimoine hors lycées avec un objectif d'autoconsommation⁴.
- En complément des travaux d'entretien sur nos différents sites, une démarche continue est engagée depuis plusieurs années pour l'amélioration du confort thermique du siège de région tout en diminuant les consommations d'énergie⁵. (Ce point a donné lieu à des rapports dédiés inscrits à l'ordre du jour du CHSCT).

Après concertation avec les partenaires sociaux (réunion du 06/10/2022), le présent rapport vise à aborder les questions de maîtrise énergétique (i.e. « consommer autrement ») en renouvelant les conditions d'exploitation et les usages de nos bâtiments, par l'implication des agents régionaux.

Présentation du Plan de maîtrise énergétique _ volet services

Il est proposé de mettre en place des actions de court terme impactant la consommation énergétique en mobilisant différents leviers :

1) Une modification des modalités d'exploitation sur le chauffage (consigne et plages horaires),

- Ramener la consigne de chauffage en journée à 19°C dans les bureaux (bureaux ou locaux recevant du public à Amiens, Lille et en territoire).
Réduction des consommations estimée à 500 000 kWh
- Ramener la consigne de chauffe en journée dans les autres locaux (ateliers, logistiques...) à 17°C.
NB : La réglementation prévoit que les ateliers avec faible activité physique sont à chauffer entre 16°C et 18°C et pour ceux avec forte activité physique entre 14°C à 16°C.
Réduction des consommations estimée à 127 000 kWh
- Définir la plage horaire de chauffe du siège de région en mode occupé de 6h-18h
Réduction des consommations estimée à 43 500 kWh
NB : cette action n'est pas possible pour les sites amiénois car ils ne disposent pas d'un système de régulation. Afin de les doter de ce type de système avant 2025 conformément au décret BACS, des études sont actuellement en cours sur 6 sites administratifs dont 4 sur Amiens ainsi que pour le renouvellement de celle du siège de région (ce point est une des actions recensées dans les rapports présentés en CHSCT et dédiés au confort thermique du siège de région). Les travaux sont envisagés sur la période 2023-2025. Ces nouveaux équipements doivent permettre pour les 7 sites administratifs précités une réduction des consommations estimée à 87 532 kWh.
- Diminuer le chauffage de -1°C supplémentaire les jours de forte tension sur le système électrique lorsque le signal d'EcoWatt est rouge ; par exemple de 19 à 18°C dans les bureaux.

Il est rappelé que le SVP6666 est à solliciter par mail par les agents en cas de constat de consigne de température non atteinte dans son espace de travail. En cas de situation de santé nécessitant une température spécifique, à l'appui d'un avis médical, il convient de solliciter le SVP6666 par mail afin de décliner les mesures techniques envisageables.

⁴ Des études sont actuellement menées sur le déploiement de panneaux photovoltaïques en autoconsommation sur les sites régionaux hors lycées ou pour remplacer les panneaux actuels du Siège de région moins performants (1 815 m² de panneaux et 350 m² d'ombrières). Réduction des consommations estimée à 650 000 kWh.

⁵ Le programme d'actions décliné sur le confort thermique recensait les opérations suivantes : contre le phénomène des parois froides la zone du R+3 située au-dessus de l'arche de l'autoroute, tester l'installation d'une moquette au sol et l'isolation des poteaux dans certains bureaux (amélioration du ressenti) ; isolation d'une partie des cages d'escalier L4, L5, L6 et L7 ; la climatisation des salles serveurs pour éviter les consignes contradictoires en période de chauffe ; sur chaque aile, des travaux de remplacement des vannes d'équilibrage et de mise en place des vannes TA accompagnés d'un réglage des débits de soufflage d'air ont été réalisés.

2) Une maîtrise des consommations électriques

L'objectif est de sensibiliser les agents sur les consommations électriques liées à des **équipements énergivores** : les convecteurs d'appoint mobile, équipement qui peut générer un risque électrique et incendie, ainsi que les lampadaires halogènes.

En dehors des situations spécifiques accompagnées par la DPI (par exemple : une réponse curative liée à la difficulté à chauffer de manière structurelle un espace à la température escomptée) qui justifient le maintien d'un convecteur, une campagne de réduction du nombre d'appareil sera menée en parallèle de la sensibilisation des agents.

A titre d'exemple, 150 convecteurs (chiffre recensé sur le siège de région en Mars 2020) représentent une consommation de 77 000 kWh.

Concernant les ballons d'eau chaude, équipement consommateur d'énergie, **l'eau chaude des laves mains** sera coupée dans les sanitaires des bâtiments administratifs.

NB : il n'est pas possible de réduire seulement la température en raison du risque de légionelle.
Réduction estimée des consommations estimée à 61 000 kWh.

Concernant l'éclairage du Siège de région, il sera éteint en journée dans les circulations dotées de lumières naturelles entre 9h et 16h (heure d'hiver).

3) Une évolution dans l'occupation des espaces au sein des services administratifs

• Adapter le télétravail pour organiser les temps de présence dans les bâtiments

Afin d'optimiser la maîtrise énergétique, il est proposé, dans le cadre des dispositions actuelles du télétravail, et notamment dans le respect des 2 jours minimum en présentiel par semaine, d'inviter les agents à mettre en œuvre 2 jours de télétravail, le vendredi et le lundi, de début novembre 2022 à fin mars 2023.

Cette mesure incitative appliquée sur la période de novembre à mars, sur l'essentiel de la période de chauffe, permettrait de réduire les consommations de 1 012 607 kWh.

De même, entre le 25 décembre et le 31 décembre, au regard des circonstances, une activité présentielle minimale, à titre exceptionnel, serait à organiser. Pour assurer la continuité de service, il serait également possible, avec l'accord du responsable de service, et pour les agents dont les missions sont télétravaillables de mobiliser des jours de télétravail flottants.

Les managers ainsi que les services de la DRH seront mobilisés pour une lecture compréhensive des règles ajustée aux situations individuelles.

Concernant les agents exerçant des missions non télétravaillables (services techniques ou sécurité, agents d'accueil, régie portuaire...), ils seront amenés à se déplacer afin d'exercer leurs missions dans certains bâtiments ou dans certaines zones des bâtiments qui resteront ouverts et chauffés durant cette période.

• Les zones chauffées sont :

Les sites identifiés sont, à ce jour, les suivants :

- Les zones du Siège de région de Lille : Hall d'accueil (dont PC sécurité), ainsi que les bureaux et espaces alloués aux services techniques,
- Zone Siège de région à Amiens : Le 15 mail Albert 1^{er} (dont PC Sécurité),
- Les ateliers et magasins portuaires, et les postes de commande centralisés des ouvrages mobiles (PCCOM) ainsi que les capitaineries (rue de Moscou à Calais, quai amiral Huguet et avenue Sarraz Bournet à Boulogne).

Cette liste sera réactualisée en fonction des besoins constatés.

Les autres zones du siège de région seraient chauffées le vendredi et le lundi sur la base de température réduite à 16 degrés, les agents pourront toujours y accéder.

4) Développer les éco-gestes

Afin d'inviter les agents à adopter de bonnes pratiques moins énergivores au travail, différentes actions de communication interne vont être déployées :

- Invitation à adopter des éco-gestes au sein de la collectivité via des articles à paraître sur Leo, notre intranet et via de l'affichage dans les bâtiments. (par exemple : éteindre les équipements mis en veille, inciter à prendre les escaliers plutôt que les ascenseurs, alerter lorsqu'un système de chauffage ou d'éclairage est défaillant, etc.). Un espace dédié a été créé sur l'intranet sous le nom « Unissons nos énergies » ; il relaiera les messages institutionnels, les bonnes pratiques internes et les conseils en matière d'éco-gestes.
Sensibilisation des agents aux pratiques vertueuses en lien avec des partenaires comme l'ADEME (vidéos ou rencontre).
- Création d'une charte de l'éco-agent qui sera diffusée à l'ensemble des agents.

5) Développer les modes de déplacement doux

Dans le cadre de son Plan De Mobilité Employeur, la Région a initié des actions visant le changement des pratiques en matière de déplacement et la sensibilisation des agents des services et des ports à l'usage des modes de déplacement doux.

Sur la base d'un diagnostic réalisé en décembre 2020, une série de préconisations a été validée en comité de pilotage autour de 3 objectifs :

- Les déplacements domicile – travail,
- Les déplacements professionnels
- La sensibilisation générale aux enjeux de mobilité pour mettre en place une transition mobilité performante.

Ces trois objectifs s'inscrivent pleinement dans le plan de maîtrise énergétique.

La mise en œuvre de la série de préconisations a débuté en 2021.

A ce jour, les principales actions suivantes ont été organisées :

- La poursuite du verdissement de la flotte régionale de véhicules, passant de 8% de la flotte en 2018 à 28% à fin 2021 de véhicules verts.
- Le déploiement du plan vélo, qui vise à améliorer le stationnement avec de nouveaux abris sur différents sites. Le stationnement vélos a augmenté depuis de 50 places sur plusieurs sites.
- La mise en place de flotte de vélos et trottinettes pour un prêt domicile – travail ou pour des déplacements de service.
- Le déploiement de l'autopartage sur le site amiénois, à titre expérimental, sur le parc mutualisé.
- La promotion du télétravail, avec le déploiement d'outils de collaboration à distance pour tous les agents et mise à disposition de tutoriels pour leur utilisation.
- L'organisation des semaines européennes de la mobilité, en 2021 et 2022.

En 2022, un appel à propositions de la part des agents, avec la mise en place d'une boîte à idées, suivies de réunions sur les sites d'Amiens et de Lille, ont été initiées, afin d'élaborer un programme d'activités répondant aux besoins des agents régionaux. Ainsi la semaine de la mobilité, organisée du 19 au 23 septembre 2022 a permis de proposer une dizaine

d'ateliers sur les sites d'Amiens, Lille et Calais, mutualisés avec les collectivités locales de la Métropole Européenne de Lille, d'Amiens Métropole et de la ville de Calais.

Le programme 2022 intégrait des ateliers nouveaux, reprenant les propositions des agents, tels que la découverte des ateliers de la SCNF, la présentation de l'offre régionale de transport (TER et transports scolaires et interurbain) en partenariat avec la direction des transports, des essais de vélos cargo, l'information sur l'utilisation des véhicules électriques...

- La communication à destination des agents de la collectivité, via Léo.

Une dizaine d'articles depuis une année ont été mis en ligne visant à informer et sensibiliser les agents (12 conseils pour limiter votre consommation de carburant ; Déplacements professionnels ou domicile – travail ? Faites le trajet à vélo ; Semaine de la mobilité 2022 : découvrez le programme d'animation et les nouveaux ateliers ; Qui relèvera le premier défi régional Pass Pass covoiturage ; ...)

Afin de renforcer les actions régionales du plan de maîtrise énergétique, les actions suivantes seront mise en place :

- Diminuer de 5% le nombre de véhicules du parc auto.
- Poser des boîtiers éco-conduite sur les véhicules du parc n'ayant pas cette fonction d'aide à la conduite et sensibiliser les agents à la conduite économique. Cette action engendrerait une économie annuelle moyenne de 15% de carburant.
- Poursuivre le déploiement du co-voiturage interne pour les déplacements domicile-travail en prenant appui sur l'offre Pass pass covoiturage. Le diagnostic agent réalisé dans le cadre du plan de mobilité employeur identifie environ 300 agents éligibles à la solution du co-voiturage. Il s'agira d'avoir une action ciblée et particulière vis-à-vis de ces agents, en matière d'information et de sensibilisation.
- Poursuivre le déploiement d'une flotte de vélos de service, notamment pour les services techniques réalisant des déplacements inter-sites.
- Inciter à l'usage des transports en commun pour les déplacements professionnels en milieu urbain de moins de 30mn et pour des destinations ayant à proximité une station de bus ou de métro. Sensibiliser prioritairement les agents des sites d'Amiens et de Lille.
- Privilégier la visio pour les réunions dont la durée est inférieure au temps de parcours,

Les deux dernières actions, verront leur première application, dès fin octobre, dans le cadre de la nouvelle application de réservation des véhicules pour les agents des services de Lille.

6) Une réflexion de fond à mener sur les modes d'organisation du travail

La crise énergétique est un nouvel événement qui renforce l'enjeu de questionner nos modes d'organisation actuels. Ceux-ci ont fortement évolués depuis la crise sanitaire et aujourd'hui encore face aux enjeux environnementaux. Au-delà de ces aspects, c'est donc un sujet de fond, une mutation, qui nécessite un travail au long court et une approche concertée, équilibrée et progressive.